

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 5 mars 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

47.03.12

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 20 FÉVRIER 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 20 février 2012.

48.03.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 20 février 2012 soit

approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. Cette résolution est adoptée séance tenante.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Jean-François Moreau, président du CLS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, reçue le 23 février 2012. Celui-ci nous invite à les soutenir dans la promotion de la culture scientifique en complétant le formulaire d'affiliation 2012 du CLS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Après discussion, il est entendu que nous n'adhérerons pas à cet organisme.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 20 FÉVRIER 2012 AU 2 MARS 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	67
	538.42 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	132
	012.72

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	237
	621.00
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	33

562.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et

r
é
s
o
l
u

u
n
a
n
i
m
e
m
e

n
t

d
'
a
p
p
r
o
u
v
e
r

l
e
s

l
i
s
t
e
s

d
e
s

c
o
m
p
t
e
s

à

p
a
y

e
r

p
r
o
d
u
i
t
e
s

a
u

C
o
n
s
e
i
l

p
o
u
r

l
a

p
é
r
i
o
d
e

d
u

2
0

f
é
v
r
i
e
r

2
0
1
2

a
u

2

m
a
r
s

2
0
1
2

,

l
e
s
q
u
e
l
l
e
s

o
n
t

é
t
é

p
r
é
c
é
d
e
m
m
e
n
t

v
é
r
i
f
i
é
e
s

p
a
r

l
e

c
o
m
i
t

é
d
e
s
f
i
n
a
n
c
e
s
e
t
d
'
a
u
t
o
r
i
s
e
r
l
e
S
e
c
r
é
t
a
i
r
e

-
t
r
é
s
o
r
i
e
r

à

l
i
b
é
r
e
r

l
e
s

f
o
n
d
s

à

c
e
t

e
f
f
e
t

.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10282 à 10284; 10287 à 10292; 10295 à 10301; 10335 à 10350; 10393 à 10395; 10397 à 10413; et 10415 à 10437; ainsi que 906 et 924; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 5^{ième} JOUR DU MOIS DE MARS 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- MOTION DE FÉLICITATIONS À OK PNEUS DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT le gala annuel tenu par la Bannière O.K. Pneu à Vancouver le 18 février dernier;

CONSIDÉRANT que le Centre du pneu - OK Pneus de Saint-Bruno s'est vu décerner la mention de "*Magasin de l'année*" secteur Québec;

CONSIDÉRANT que la Bannière O.K. Pneu compte plus de deux cent soixante-dix-huit (278) magasins au Canada;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire rendre hommage à cette entreprise pour sa distinction;

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à M. Carol Chenel, propriétaire de O.K. Pneus de Saint-Bruno, pour le mérite reçu lors de ce gala, ainsi qu'à tous ses employés sur lesquels rejaillit cette nomination. Nous sommes heureux de compter sur des commerces dynamiques, performants et accueillants comme le vôtre qui contribuent à renforcer l'image de marque de notre municipalité. Félicitations encore une fois et longue vie à votre entreprise.

Il est en outre résolu que cette résolution soit adoptée séance tenante.

7.- PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT que la Régie des matières résiduelles a adopté

p
a
r

r
é
s
o
l
u
t
i
o
n

u
n

t
o
u
t

n
o
u
v
e
a
u

p
r
o
g
r
a
m
m
e

d
e

c
o
u
c
h
e
s

l
a
v
a
b
l
e
s

r
e
m
b
o
u

r
s
a
n
t

5
0
%

d
e

l
a

s
u
b
v
e
n
t
i
o
n

m
u
n
i
c
i
p
a
l
e

p
o
u
r

u

n
m
a
x
i
m
u
m
d
e
5
0
\$
p
a
r
d
e
m
a
n
d
e
;

CONSIDÉRANT que, dans un but de partenariat, la Municipalité de Saint-Bruno désire adopter un programme de subvention pour l'achat de couches lavables, dans une perspective de réduction à l'enfouissement associée à la volonté d'appuyer les jeunes familles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno consent à accorder une subvention maximale de 100 \$ par demande;

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'adopter, par la présente, le programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

Il est en outre résolu que cette résolution soit adoptée séance tenante.

8.- RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de renouveler le mandat de Rémy Boulianne, Jovette Gagnon et Michel Lapointe pour une période de deux ans au sein du comité consultatif d'urbanisme en plus de conserver en banque les noms que nous avons reçus suite à l'avis paru dans notre journal local. La présente résolution est adoptée séance tenante.

9.- AUTORISATION POUR SIGNATURE DE SERVITUDE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à une servitude de passage d'une conduite d'aqueduc avec la Municipalité d'Hébertville, tel que décrit sur la description technique préparé par Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2726, dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable. La présente résolution est adoptée séance tenante.

10.- AUTORISATION POUR SIGNATURE DE SERVITUDE AVEC VILLE SAGUENAY

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à une servitude de passage d'une conduite d'aqueduc avec Ville Saguenay, tel que décrit sur la description technique préparé par Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2726, dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable. La présente résolution est adoptée séance tenante.

11.- DEMANDE D'APPUI DU RPM

CONSIDÉRANT QUE le Rassemblement du Patrimoine Motorisé (RPM) est un organisme fondé en 2003 à Saint-Bruno et que la Municipalité de Saint-Bruno en est le partenaire depuis sa fondation;

CONSIDÉRANT QUE le Rassemblement du Patrimoine Motorisé organise une activité majeure pendant l'été sur le territoire de notre municipalité, soit une exposition de voitures anciennes et de machinerie agricole ayant servi aux générations qui nous ont précédés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Rassemblement du Patrimoine motorisé est sous la responsabilité de nombreux bénévoles dont l'implication est très importante pour le succès de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno bénéficie de retombées économiques intéressantes pendant l'activité du RPM;

CONSIDÉRANT QUE le RPM amène une visibilité régionale, provinciale et même plus, sur le plan touristique et qu'il souhaite demeurer à Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno cautionne le RPM en prêt d'équipement, de ressources humaines, de terrains, de matériel, salles et autres, pour un montant d'environ 10 000 \$ annuellement;

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que ce Conseil appuie le Rassemblement du Patrimoine Motorisé dans sa démarche visant à obtenir un support financier du gouvernement fédéral pour la réalisation de son activité estivale, puisque la Municipalité de Saint-Bruno soutient déjà cette activité de façon substantielle et ne peut faire plus financièrement.

Il est en outre résolu que cette résolution soit adoptée séance tenante et que la Municipalité de Saint-Bruno confirme son intérêt à formellement mettre en place un partenariat avec le comité organisateur comprenant, entre autres, la relocalisation de l'activité sur d'autres emplacements de la municipalité, la mise en place d'une stratégie commune de communication, la création d'un sentiment d'appartenance pour tous les Brunoïses et Brunoïses, la participation d'autres organisations municipales au programme du RPM, tel que discuté avec les responsables du RPM le 11 octobre dernier.

12.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMMERCE DE REGRATTIER, DE RECYCLEUR ET PRÊTEUR SUR GAGES

M. Magella Duchesne donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement concernant le commerce de regrattier, de recycleur et prêteur sur gages.

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

13.- OFFRE D'ACHAT POUR UN TERRAIN COMMERCIAL

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

14.- PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PHASE VIII

56.03.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'entente pour un projet résidentiel dans la phase VIII visant la vente de neuf terrains pour Duplex et treize unités de maisons en rangée.

Il est en outre résolu que cette entente fasse partie intégrante de cette résolution et que M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer les documents relatifs à celle-ci. La présente résolution est adoptée séance tenante.

15.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: LOTS RÉFORMÉS 4 468 909 ET 4 468 910

57.03.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant les lots 4 468 909 et 4 468 910, au montant de 175 000 \$, taxes en sus si applicables, et aux conditions décrites ci-après :

- la remise et la maison du 568 - 570, avenue Saint-Alphonse seront démolies ou démenagées aux frais du vendeur;
- la date de libération du terrain sera déterminée au moment de la signature du contrat;
- la date la plus hâtive pour cette libération sera le 31 juillet 2012;
- advenant un report de cette date, un préavis de trois mois devra être fourni au vendeur.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet achat de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

16.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 10A-170, RANG V, CANTON LABARRE

58.03.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-170, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 24 706.40 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après :

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la Municipalité aux mêmes conditions.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.

- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.
- Payable au complet à la signature du contrat.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**17.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:
LOT 10A-178, RANG V, CANTON LABARRE**

59.03.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-178, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 28 267.02 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après :

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la Municipalité aux mêmes conditions.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.
- Payable au complet à la signature du contrat.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**18.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:
LOT 10A-197, RANG V, CANTON LABARRE**

60.03.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-197, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 34 806.72 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après :

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Premier droit de refus au même prix à la Municipalité de Saint-Bruno en cas de revente.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.
- Payable au complet à la signature du contrat.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

19.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est question du pavage des accotements dans le rang 7 et le rang 8 que le MTQ réalisera en 2012.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérier fait un bref résumé des activités qui se sont déroulées à l'aréna Samuel-Gagnon dans les derniers jours. Il parle entre autre de la pratique des Saguenéens et des différents tournois fin de saison qui se tiendront prochainement.

Course du Club d'athlétisme Jeannois d'Alma

61.03.12

Concernant la course annuelle du Club d'athlétisme Jeannois d'Alma qui s'est tenue dans les rues de notre municipalité, il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à monsieur René Couture et à toute l'organisation pour l'excellence du travail accompli lors de cette activité qui fut encore une fois un grand succès. La présente résolution est adoptée séance tenante.

Loisirs

M. Marc-Antoine Fortin fait état des activités de la Maison des jeunes pendant la semaine de relâche. Il mentionne également que l'inscription pour les activités estivales devrait se tenir à la fin du mois d'avril.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay mentionne qu'il a assisté à la dernière réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud et qu'il y fut question, entre autre, des nombreuses fausses alarmes à lesquelles doivent répondre nos équipes de pompiers.

D) URBANISME

Aucun rapport.

20.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN.

RE: LOT 10A-202, RANG V, CANTON LABARRE

62.03.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-202, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 28 105.00 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Premier droit de refus au même prix à la Municipalité de Saint-Bruno en cas de revente.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.
- Payable au complet à la signature du contrat.
- Nutrinor a jusqu'au 31 décembre 2012 pour libérer le terrain.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

21.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

22.- LEVÉE DE LA SÉANCE

12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:40 HEURES

LE MAIRE

LE
SECRÉTAIRE-TRÉSORI
ER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAUULT